

CANADA
Rapport présenté à la CDD - 18/19
Profil thématique en matière de « les mines »

1 Introduction

Le peuplement et la croissance du Canada sont inextricablement liés à la découverte et à l'exploitation des ressources naturelles. Avec le poisson et les fourrures d'abord, les minéraux, le pétrole, les forêts etc. ensuite, l'exploitation des ressources naturelles et l'histoire du pays sont étroitement liées. Aujourd'hui, grâce à un secteur des ressources naturelles vigoureux et à des secteurs manufacturiers et des services sains, l'économie du Canada est vigoureuse. Le secteur minier continue de jouer un rôle de premier plan dans la croissance économique canadienne globale. En 2008, elle contribuait 40 milliards de dollars canadiens au produit intérieur brut (3,3 % du PIB nationale), fournissait des emplois directs à plus de 351 000 canadiens, constituait l'assise économique de 115 collectivités rurales, nordiques ou autochtones du pays.

Le développement des ressources naturelles au Canada est basé sur la loi et les pratiques du développement durable. Initialement défini en 1987 dans [Notre avenir à tous](#), le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement aussi connu sous le nom de Rapport Brundtland, le développement durable est devenu le paradigme de fonctionnement dans le secteur des ressources naturelles au Canada.

L'[Initiative minière de Whitehorse](#) est un processus entrepris au début des années 90 dans le cadre duquel l'industrie minière, des hauts fonctionnaires, des syndicats, des autochtones et les environnementalistes ont discuté de façons de rendre les opérations minières durables. Ils ont reconnu que les dimensions sociale, économique et environnementale sont en constante évolution et qu'il faut donc être en mesure de reconnaître et de prévoir le changement, tout comme de s'y adapter. Le développement durable est donc perçu à la fois comme un état figé dans le présent, mais aussi comme un système dynamique.

Au Canada, la notion de développement durable a été intégrée aux politiques, aux programmes et aux lois du gouvernement fédéral. Le principe du développement durable forme la pierre angulaire de la législation canadienne en matière d'évaluation environnementale, puisqu'il est intégré à la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale](#). Ce principe est aussi intégré à des lois provinciales et territoriales. [La politique des minéraux et des métaux du gouvernement du Canada : Des partenariats pour un développement durable](#) stipule par ailleurs que l'exploitation soutenue des ressources minérales au Canada doit respecter les principes du développement durable.

Les gouvernements provinciaux exercent leur compétence sur l'exploration, la mise en valeur et l'extraction des ressources minérales ainsi que sur l'aménagement, la gestion, la restauration et la fermeture des sites miniers qui prennent place sur le territoire de la province. Les responsabilités du gouvernement fédéral concernent :

- les affaires internationales, le commerce et l'investissement, y compris l'aide au développement international;
- la politique monétaire et fiscale;

- les sciences et la technologie;
- les affaires concernant les Autochtones;
- les sociétés d'État et les terres fédérales;
- la protection et la conservation de l'environnement (une responsabilité partagée avec les provinces);
- la gestion des pêches et de l'habitat du poisson;
- l'énergie nucléaire, notamment l'extraction de l'uranium;
- la réglementation de toutes les activités liées au développement minier dans les territoires.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont-ils des partenaires clés pour assurer le développement durable du secteur des minéraux et des métaux au pays. La capacité du Canada à transformer ses richesses naturelles en bénéfices durables pour ses citoyens, tout en protégeant l'environnement, découle d'une approche qui tient compte de l'importance des politiques et des lois régissant les bonnes pratiques de gouvernance pour s'assurer que les bénéfices tirés de la mise en valeur des ressources minérales améliorent la contribution au développement durable des secteurs de l'exploitation minière, du minerai et des métaux.

2 Les minéraux et les métaux dans l'économie canadienne

Sa contribution de 40 milliards de dollars canadiens au produit intérieur brut (PIB) du Canada, en 2008, comprend 9 milliards de dollars canadiens en extraction minérale et 31 milliards de dollars canadiens en fabrication et en transformation minérales. À l'échelle internationale, le Canada est un des principaux pays miniers, et il compte parmi les plus grands producteurs de minéraux et de métaux au monde. L'industrie compte pour 19 % des exportations canadiennes annuelles de biens. Ses exportations clés, en 2008, comprenaient l'aluminium, le nickel, le cuivre, l'or, l'uranium, le charbon, la potasse, le zinc, les diamants, le fer et l'acier, et le minerai de fer. En 2008, la valeur de ces exportations allait de 1,9 à 17 milliards de dollars canadiens. Par conséquent, on estime que 70 % du trafic portuaire canadien et 55 % du fret commercial des chemins de fer canadiens proviennent de l'industrie minière. De même, quelque 3 140 fournisseurs, dont des centaines de sociétés environnementales, d'ingénierie, d'avocats et de finances, offrent leur expertise à l'industrie. En 2008, le Canada occupait le premier rang mondial des destinations des capitaux investis dans l'exploration, attirant 19 % des investissements mondiaux, suivi de l'Australie (14 %) et des États-Unis (7 %).

L'industrie minière joue un rôle important dans les collectivités locales, mais elle contribue aussi à l'économie des grandes villes canadiennes. Toronto est une plaque tournante mondiale des transactions financières minières - 81 % de toutes les transactions de capitaux miniers au monde ont été faites à la [Bourse de Toronto \(TSX\)](#) au cours des cinq dernières années. Vancouver est le principal carrefour international des sociétés d'exploration, tandis que Montréal est un important centre des secteurs de l'aluminium et du minerai de fer, et Edmonton est devenue un centre d'excellence du secteur des sables bitumineux, ce que Saskatoon est d'ailleurs pour l'uranium et la potasse. Dans le secteur privé, l'industrie minière emploie le plus grand nombre de Canadiens d'origine autochtone, et elle compte bien accroître encore davantage les possibilités qu'elle offre à cette population du Canada.

Le secteur minier et ses industries connexes versent beaucoup d'argent aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Selon une étude menée récemment pour [l'Association minière du Canada](#), l'industrie aurait versé quelque 11,15 milliards de dollars canadiens en impôts et redevances aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 2008. En tenant compte des paiements versés par les secteurs de la 4^e phase d'activité de l'industrie et la fabrication de métaux ouvrés, ce chiffre serait accru d'environ 2,1 milliards de dollars canadiens. La rémunération hebdomadaire moyenne dans l'industrie minière était de 1 347 dollars canadiens en 2008, un niveau supérieur de 44 %, 42 %, 35 % et de 33 %, respectivement, de celle des travailleurs de la foresterie, de la fabrication, des finances et de la construction.

Les sociétés minières canadiennes investissent activement en recherche et développement (RD). Elles ont investi pour un total de 648 millions de dollars canadiens en 2006, l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données fiables. Selon Statistique Canada, on compte environ 6 848 travailleurs en R D dans l'industrie des minéraux et métaux, dont le secteur des métaux ouvrés. Ce nombre dépasse les totaux individuels des secteurs de l'agroalimentaire, du pétrole et du gaz, du matériel électrique et de l'automobile, et des secteurs aérospatial et pharmaceutique. (Pour en savoir plus sur l'état de l'industrie minière canadienne, consulter le rapport de [l'Association Minière du Canada](#) sur les Faits et les chiffres 2009).

Bien que le secteur canadien des minéraux et des métaux occupe une place prédominante sur la scène mondiale et qu'il soit promis à un avenir florissant, le simple fait de posséder une telle richesse en ressources ne peut garantir aux Canadiens la réussite socioéconomique, une bonne qualité de vie et un environnement sain. Puisque nous voulons continuer de tirer avantage des ressources minérales et énergétiques potentielles du Canada, la façon d'aborder l'exploitation et la gestion de ces richesses est plus importante que jamais. Dans notre économie moderne fondée sur le savoir, le développement d'idées, de compétences et de technologies innovatrices grâce aux investissements en sciences et technologies est l'élément le plus important de la chaîne de valeur, de l'exploration et de l'extraction des ressources jusqu'à leur utilisation finale et leur recyclage.

Les [activités géoscientifiques](#) canadiennes jouent un rôle central dans le repérage et l'évaluation des nouveaux gisements de ressources énergétiques et minérales et contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques du gouvernement fédéral. Dans ses programmes et services scientifiques et technologiques, il se concentre sur des projets novateurs qui améliorent la qualité de vie des Canadiens. Ces activités, dont bon nombre recourent plusieurs secteurs de l'économie canadienne, sont essentielles à la prospérité économique, sociale et environnementale du Canada. En transférant ses technologies habilitantes et en diffusant les résultats de ses recherches scientifiques, il partage ses connaissances et son expertise avec ses clients et partenaires canadiens et étrangers. Par exemple, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 25 millions de dollars canadiens sur cinq ans pour prolonger la mission de [l'Initiative géoscientifique ciblée \(IGC\)](#), axée sur les réserves de métaux communs dans les collectivités minières établies. L'IGC produit des connaissances géoscientifiques intégrées sur des régions qui présentent un fort potentiel en métaux communs, en vue de stimuler l'exploration de la part du secteur privé.

En plus, le gouvernement du Canada investit 100 millions de dollars canadiens sur cinq ans (2008-2013) dans son nouveau programme de [géocartographie de l'énergie et des minéraux \(GEM\)](#), qui vise à recueillir l'information géoscientifique nécessaire pour aider les entreprises à prendre leurs décisions d'investissement en vue de découvrir et de mettre en valeur de nouvelles ressources

énergétiques et minérales. Le GEM sera réalisé à l'échelle fédérale par la [Commission géologique du Canada \(CGC\)](#) et l'[Étude du plateau continental polaire \(EPCP\)](#), qui font toutes deux partie du [Secteur des sciences de la Terre \(SST\)](#) de [Ressources naturelles Canada \(RNC\)](#).

La Commission géologique du Canada (CGC) est le principal organisme d'information et de recherche géoscientifiques du gouvernement du Canada. Grâce à son expertise de renommée mondiale, la CGC contribue aux levés géoscientifiques, à la mise en valeur durable des ressources du Canada, à la protection de l'environnement et à l'innovation technologique. Les levés géoscientifiques réalisés par les provinces et territoires servent de première source de connaissances géologiques de base à ces administrations. La CGC et les [commissions géologiques des provinces et des territoires](#) travaillent en étroite collaboration pour tirer parti de leurs mandats distincts et complémentaires. Cette collaboration renforce la compétitivité, ainsi que le mieux-être économique et social de chaque administration et du Canada grâce à la documentation ainsi qu'à l'accès à des données et à des connaissances géoscientifiques de grande qualité.

2.1 La gouvernance du secteur minier au Canada

De par sa constitution, le Canada est une confédération qui compte deux ordres de gouvernement autorisés à légiférer, soit le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires. Il s'agit de droits garantis par la [Constitution canadienne](#). Le gouvernement fédéral est responsable des politiques fiscales et monétaires, du système bancaire, du droit pénal, des pêches, des eaux navigables, du commerce interprovincial et international, du territoire domanial, des sciences et de la technologie et des traités internationaux. Dans le domaine des mines, les compétences du gouvernement fédéral s'étendent à l'extraction de l'uranium, aux opérations minières se déroulant dans deux des trois territoires et à l'étranger, aux opérations minières sur le territoire domanial et aux politiques fiscales visant à encourager l'investissement et la production ainsi qu'à intensifier la compétitivité et le commerce. Certaines attributions fédérales en matière de pêches, d'aires protégées et d'environnement s'appliquent aussi aux projets miniers.

Les compétences des provinces s'étendent sur l'impôt provincial, l'usage et la gestion des terres provinciales, l'usage et la gestion des ressources naturelles, la propriété et les droits civils (sur leur territoire) ainsi que le droit civil et le commerce intra provincial. Dans le domaine de l'exploitation minière, les provinces possèdent et gèrent les ressources, prennent les décisions quant à l'utilisation des terres, octroient les permis et les licences, assurent la surveillance des activités, perçoivent les redevances minières et l'impôt provincial, et sont chargées des questions de santé et de sécurité.

2.2 Le régime fiscal du secteur minier au Canada

Le Canada s'efforce depuis longtemps de définir une méthode efficace et transparente de perception des impôts, des redevances et autres revenus, tout en s'assurant de redistribuer les revenus équitablement. Le régime fiscal du Canada tient compte des paiements transférés aux divers gouvernements et il assure une perception efficace des revenus. Une fois les revenus perçus, un système de paiements de péréquation assure la distribution équitable d'une part importante des revenus du fédéral aux provinces, permettant ainsi la prestation des mêmes services gouvernementaux partout au pays.

Le caractère unique des règles fiscales canadiennes applicables au secteur minier s'explique par l'existence de trois niveaux importants d'imposition (fédéral, provincial/territorial, municipal) qui tiennent compte des caractéristiques particulières des activités minières et de leur évolution dans l'histoire. Certaines de ces règles, comme celles qui régissent l'émission d'[actions accréditatives](#) pour financer des activités d'exploration et de mise en valeur des mines, n'existent qu'au Canada.

L'industrie minière est extrêmement cyclique et capitalistique. Le délai de production entre l'investissement initial et le début de la production commerciale est considérable. Au Canada, les régimes d'imposition des gouvernements fédéral et provinciaux tiennent compte de ces faits et réservent un traitement aux dépenses d'exploration et d'investissements incorporels, tout en permettant aux sociétés minières de récupérer la majeure partie de leur capital de premier investissement avant d'avoir à verser des sommes importantes en impôts. Ils prévoient également de généreuses dispositions pour atténuer les effets négatifs des fluctuations de prix et pour faciliter la remise en état des sites miniers. Enfin, les régimes provinciaux d'impôt minier et de redevances se basent surtout sur le bénéfice net tiré de la production, plutôt que sur le chiffre d'affaires brut.

Le sondage de l'Institut Fraser auprès des cadres de 658 sociétés minières, publié en février 2009, cotait les compétences canadiennes parmi les premières au monde, offrant les meilleures politiques en matière d'investissement minier. Cela découle de la conjugaison du faible taux d'imposition qu'assurent les lois, d'une assiette fiscale restreinte, de régimes de redevances fondés sur les bénéfices et de généreux incitatifs fiscaux au démarrage. Par exemple, le Canada permet généralement aux sociétés minières de regagner entièrement leur capital de premier investissement avant d'avoir à verser des sommes significatives en impôt. Le taux d'imposition du revenu des sociétés du gouvernement fédéral n'est actuellement que de 19 % et sera réduit à 15 % d'ici 2012, tandis que le taux d'imposition du revenu des sociétés des provinces et des territoires varie de 10 à 16 %. Ainsi, le taux d'imposition combiné fédéral-provincial est parmi les plus bas des pays producteurs de minéraux de l'OCDE. De plus, l'impôt sur les mines et les redevances exigées par les provinces et les territoires sont, le plus souvent, fondés sur les bénéfices; et les pertes d'exploitation peuvent être reportées en arrière jusqu'à trois ans (propre au Canada) ou en avant jusqu'à vingt ans.

Le Canada encourage les investissements dans l'[exploration minérale](#). Les dépenses d'exploration sont entièrement déductibles du revenu imposable, même avant le commencement de l'exploitation commerciale. Les mécanismes d'octroi d'actions accréditatives permettent aux sociétés minières de passer leurs dépenses d'exploration admissibles à leurs investisseurs, qui peuvent alors les déduire de leur propre revenu imposable. De plus, le [crédit d'impôt pour l'exploration minière](#), un crédit temporaire de 15 % lié aux actions accréditatives et applicable aux activités d'exploration en surface, fournit les avantages accessoires. De nombreuses provinces ont aussi instauré un crédit d'impôt harmonisé à l'offre fédérale, ce qui réduit de plus de moitié (après impôt) le coût des actions accréditatives. Les actions accréditatives ont été très efficaces dans les années 1980, et elles le sont de nouveau depuis 2001. Des centaines de millions de dollars ont ainsi pu être réunis pour l'exploration. Les actions accréditatives sont surtout utiles aux jeunes sociétés d'exploration lorsque le prix des matières premières est bas et qu'il est difficile d'obtenir des capitaux propres.

Grâce aux politiques fiscales concurrentielles du Canada, le [Groupe TMX](#) est devenu l'une des plus importantes bourses du monde où se transigent les titres servant à financer l'exploration minière et la mise en valeur des ressources minérales. Le Canada est, depuis toujours, la destination de choix

pour mener des activités d'exploration minière. En 2008, plus de 2,5 milliards de dollars canadiens ont été dépensés au Canada en activités d'exploration ou d'évaluation de gisements. L'année 2008 a été une année de rationalisation et de recul des budgets d'exploration prévus par les sociétés minières pour les projets internationaux et nationaux par rapport à l'année précédente. Les grandes sociétés canadiennes prévoient dépenser en tout 4,7 milliards de dollars US et les petites sociétés canadiennes envisageaient de dépenser 720 millions de dollars US, pour des dépenses totales de 5,5 milliards de dollars US (43 % du total mondial de 12,6 milliards de dollars US et plus que tout autre pays ou région visé par l'étude). En tout, on comptait 1300 grandes sociétés et petites sociétés cotées sur les bourses canadiennes au début de 2009. Toujours au début de 2009, ces sociétés détenaient des intérêts dans plus de 8300 propriétés minières dans le monde entier.

3 Le secteur minier canadien et l'environnement

Dans les années 1960 et au début des années 1970, les environmentalistes nord-américains s'intéressaient aux procédés industriels et aux procédés d'exploitation des ressources susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement. L'histoire du secteur minier et son héritage écologique est entachée par les images des profondes cicatrices laissées dans le paysage, par l'accumulation des résidus et l'équipement abandonné par les sociétés minières une fois épuisées les réserves de minerai ou une fois l'exploitation devenue non rentable. Ces cicatrices ont non seulement rendu les sites impropres à toute mise en valeur par les collectivités locales, mais elles ont aussi diminué la capacité des collectivités à tirer une subsistance de la terre, tout en constituant un problème environnemental pour les générations futures. La pollution des bassins hydrographiques aux environs des sites miniers causée par les eaux de mine acides et la contamination des sites est aussi problématique.

Plusieurs initiatives de prise en charge des eaux de mine acides et des sites contaminés abandonnés ont été entreprises pour résoudre ces problèmes environnementaux légués du passé. Le [Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier \(NEDEM\)](#), par exemple, est un partenariat qui réunit plusieurs intervenants ayant développé des technologies permettant de prévoir, de traiter et de contrôler les eaux de mine acides. De même, [Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées](#) (INMOA). Le Canada est connu pour ses initiatives multipartites qui permettent de traiter les questions d'importance nationale. L'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées est un bon exemple de la façon dont une approche de collaboration concernant les anciennes pratiques d'exploitation minière peut faire progresser les objectifs du développement durable. En mettant en œuvre l'INMOA en 2002, le gouvernement du Canada a prouvé son engagement à régler cette importante question environnementale. L'INMOA consiste en un programme national de coopération, géré par le [Comité national de consultation sur les mines orphelines/abandonnées](#) formé de représentants de l'industrie minière, des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'organisations non gouvernementales et des peuples autochtones. Dans le cadre de cette initiative, des principes directeurs, publiés dans la brochure [Pratiques exemplaires pour la participation des collectivités](#), ont été établis pour permettre aux collectivités de contribuer significativement à la planification et à l'exécution de la restauration des mines orphelines ou abandonnées. Le [Rapport sur le rendement 2002-2008 de l'INMOA](#) en donne des exemples concrets.

Pour un gouvernement, le cadre réglementaire est un instrument essentiel pour influencer les comportements et faire en sorte que les décisions tiennent compte de l'équilibre entre les préoccupations économiques, sociales et environnementales. En matière d'environnement, le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires se partagent les responsabilités, ce qui n'est pas pour simplifier les choses. Depuis plusieurs années, des efforts considérables ont été déployés pour trouver des moyens d'améliorer l'efficacité des processus décisionnels propres aux évaluations environnementales et aux régimes de réglementation que la plupart des projets miniers doivent respecter sur le territoire canadien (voir la section 3.1 pour plus de détails).

Ces initiatives ont été consolidées au sein du document sur les initiatives d'amélioration de la réglementation à travers le Canada, afin de mettre en commun les pratiques exemplaires et les leçons retenues. Comme le montre le rapport, une multitude d'initiatives d'amélioration de la réglementation sont en cours ou prévues à travers le Canada. Certaines initiatives sont particulières au secteur de l'énergie ou au secteur minier alors que d'autres sont plutôt d'ordre général et s'inscrivent dans des cadres de réglementation à long terme. Dans son ensemble, cette gamme d'initiatives reflète un engagement soutenu à faire en sorte que tous les ordres de gouvernement au Canada mettent en œuvre certains processus et des processus rationalisés, transparents et opportuns, pour approuver les règlements.

Dans son budget de 2006, le gouvernement fédéral annonçait un investissement de 150 millions de dollars canadiens sur cinq ans pour donner aux ministères et aux organismes les ressources nécessaires pour faire des évaluations environnementales et mener des consultations sur la réglementation ou auprès des autochtones dans le cadre de l'examen des grands projets de ressources. Le gouvernement annonçait aussi la mise sur pied d'un [Bureau de gestion des grands projets \(BGGP\)](#) relevant du ministre des Ressources naturelles. Le BGGP assume d'abord la gestion et la responsabilité générales des grands projets de ressources dans le processus d'examen de la réglementation fédérale, et il facilite l'amélioration du régime de réglementation des grands projets de ressources. Le BGGP collabore avec d'autres ministères et organismes fédéraux stratégiques pour faire avancer les principes de transparence, de prévisibilité, de rapidité de production et de responsabilisation dans l'approche du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'examen des demandes de grands-projets de ressources.

3.1 Les régimes d'évaluation environnementale et de réglementation au Canada

Comme l'indique le point 3.0, au Canada, les régimes d'évaluation environnementale et de réglementation sont complexes quand il s'agit de projets de développement d'envergure. Ils sont conçus pour s'appliquer pendant tout le cycle de vie de la mine, de la planification initiale à la fermeture permanente et à la remise en état. Il est préférable de ne pas attendre le moment de la fermeture de la mine, ou même que les opérations aient commencé, pour s'intéresser aux questions de fermeture et de remise en état. Ces questions devraient être abordées et résolues d'entrée de jeu, afin que les activités se déroulent de façon à ce que les coûts de la mise en œuvre du plan approuvé de fermeture et de remise en état soient aussi faibles que possible, et que les effets sur l'environnement soient prévus plus tôt, avant la prise de décisions irréversibles.

La [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale](#) (LCEE), qui est le fondement juridique du processus fédéral d'évaluation environnementale, est un élément essentiel de la législation en environnement. La LCEE est entrée en vigueur en 1995 et a évolué depuis. En 2001, elle a subi des modifications (entrées en vigueur le 30 octobre 2003) qui ont renforcé le processus. La LCEE et les

règlements connexes énoncent les responsabilités, les exigences et les procédures relatives à l'évaluation environnementale (EE) des projets, et instaurent un processus d'évaluation des effets environnementaux des projets pour lesquels le gouvernement du Canada a une responsabilité dans la prise de décision.

Pour les mines, l'élément déclencheur, conformément à la LCÉE, est souvent lié à l'obtention d'un permis, d'une autorisation ou d'une licence, comme les permis relatifs à la [Loi sur la protection des eaux navigables](#) et la [Loi sur les explosifs](#) ainsi que les autorisations exigées par la [Loi sur les pêches](#). De plus, tous les projets d'exploitation minière nécessiteront probablement des permis/licences des provinces, et par conséquent, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale provinciale ou territoriale. Dans la plupart des provinces, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont pris des [ententes de collaboration](#) afin que les projets assujettis aux dispositions législatives des deux régimes ne fassent l'objet que d'une seule évaluation environnementale. Dans les provinces où de telles ententes n'ont pas encore été prises, les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent généralement à l'amiable pour coordonner les processus d'évaluation environnementale.

Même si l'EE a beaucoup fait pour garantir que l'examen et la gestion de tous les effets d'une mine, au cours de son cycle de vie, soient pris en compte d'entrée de jeu, le temps a aussi permis de voir que, trop souvent, les sociétés minières risquent de faire faillite et de fermer leurs portes avant d'avoir achevé le travail de remise en état préalablement approuvé. Pour éviter cette situation, le Canada exige maintenant le recours à des instruments de garantie financière. Ces instruments garantissent qu'une somme suffisante sera disponible à la fermeture de la mine pour mettre en œuvre entièrement les plans de fermeture et de remise en état et pour atténuer ou réduire au minimum les effets négatifs sur l'environnement.

Les régimes d'évaluation environnementale et de réglementation ont évolué au cours des dernières années pour répondre aux préoccupations environnementales suscitées par les projets de développement. Pour l'exploitation minière, ceci inclut les [règlements sur les effluents des mines de métaux \(REMM\)](#) élaboré aux termes de l'article 36 de la *Loi sur les pêches* et entré en vigueur en 2002. Ce règlement remplace le *Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux* (RELMM), qui était en vigueur depuis 1977. Le REMM s'applique à toutes les mines de métaux en exploitation au Canada, tandis que l'ancien RELMM ne s'appliquait qu'à celles qui étaient entrées en exploitation après 1977 et à celles qui n'utilisaient pas de cyanure dans les procédés de préparation du minerai. Le REMM s'applique à toutes les mines de métaux canadiennes dont le débit d'effluent est supérieur à 50 mètres cubes par jour et qui rejettent leurs effluents dans des eaux poissonneuses. Le REMM prescrit des limites de concentration d'arsenic, de cuivre, de cyanure, de plomb, de nickel, de zinc, de solides en suspension (TSS) et de radium 226, ainsi que des limites de pH pour les effluents des mines. Les mines visées par le REMM sont également tenues de réaliser des études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) conformes aux critères prescrits. Les ESEE ont pour but d'évaluer l'incidence de l'effluent minier sur le milieu aquatique récepteur, particulièrement en ce qui concerne le poisson, l'habitat du poisson et l'utilisation des ressources halieutiques. Ce règlement contient les normes nationales les plus exhaustives et les plus rigoureuses du monde.

Pour faire connaître le REMM, Environnement Canada a publié en 2009 le [Code de pratiques écologiques pour les mines de métaux](#), qui traite de sujets que le REMM n'aborde pas mais qui pourraient avoir une incidence sur les effets des activités minières sur l'environnement.

3.3 Rôle des Sciences et de la Technologie

Pour appuyer ces politiques et règlements, science et la technologie joue le rôle important d'assurer l'exploitation responsable et durable des ressources en minéraux et en métaux du Canada. Au niveau fédéral, des organisations comme les [Laboratoires des mines et des sciences minérales de CANMET](#), situées au ministère des Ressources naturelles, offrent des services de R et D de qualité et des conseils scientifiques judicieux à l'industrie des minéraux et des métaux, aux ministères provinciaux et territoriaux et aux autres ministères fédéraux chargés de promouvoir ou de réglementer ces industries, ainsi qu'à la population canadienne. Les domaines de recherche incluent l'amélioration des conditions touchant la santé et la sécurité dans les mines, l'élaboration de solutions techniques fiables aux divers problèmes environnementaux et l'amélioration de la compétitivité de l'industrie grâce à une meilleure productivité et à une réglementation efficace.

Il existe plusieurs initiatives, souvent entreprises en partenariat avec divers intervenants, qui consistent spécialement à régler les problèmes liés aux mines et à l'environnement et à trouver des solutions, à savoir :

- [Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier](#) (NEDEM)
Le drainage minier acide est depuis longtemps reconnu comme le problème environnemental le plus sérieux de l'industrie minière canadienne. Depuis 1989, le partenariat multipartite du NEDEM a mis au point des technologies de prédiction, de prévention, de traitement et de contrôle du drainage acide. De gros progrès ont été réalisés, et les technologies pour exploiter et déclasser les mines de façon sûre pour l'environnement sont aujourd'hui disponibles. Le NEDEM actuel est axé sur les besoins nationaux ou régionaux en information et met l'accent sur le transfert technologique. Un réseau d'experts canadiens a déterminé les questions de recherche prioritaires qui servent de base pour le plan de travail annuel. Le transfert technologique se fait au moyen d'ateliers, de rapports techniques, d'échange d'information et d'un site Web. Le NEDEM est un partenaire de l'Alliance mondiale, un réseau international d'organisations qui se consacrent à la recherche sur le drainage acide. Le secrétariat du NEDEM reçoit son financement du gouvernement fédéral et de l'Association minière du Canada.
- L'[Initiative d'exploitation minière écologique](#) (IEME) du Canada, annoncée en mai 2009, facilitera la mise au point et la démonstration de nouvelles technologies et de nouveaux processus écologiques, ouvrant ainsi des perspectives intéressantes pour les secteurs des technologies et des services miniers au Canada. S'appuyant sur le succès d'initiatives multipartites, l'IEME atténuera les effets environnementaux de l'exploitation minière par les moyens suivants : réduction de l'empreinte écologique, innovations en gestion des déchets, gestion du risque pour l'écosystème ainsi que fermeture et restauration de sites miniers. Dans ces principaux domaines, certaines questions générales seront abordées, comme la recherche de solutions de rechange au stockage des résidus et le traitement des enjeux de l'exploitation minière dans le Nord (pergélisol, changements climatiques, etc.). L'initiative vise à trouver de nouvelles façons de protéger et d'assainir l'environnement ainsi que de meilleures solutions de rechange aux technologies existantes d'extraction et de traitement

des minerais et de remise en état de l'environnement. En septembre 2009, les ministres canadiens des Mines ont approuvé l'IME.

- Le [Conseil canadien de l'innovation minière \(CCIM\)](#) est un réseau de chefs de file de l'industrie minière, des réseaux gouvernementaux et universitaires qui collaborent pour améliorer la compétitivité d'une industrie minière qui se veut responsable grâce à l'excellence dans la recherche, à l'innovation, à la commercialisation et à l'éducation. Le CCIM a été constitué en société sans but lucratif en 2009. Ses objectifs sont :
 - d'intensifier la recherche minière, l'innovation et les efforts de commercialisation afin de renforcer le rôle prééminent du Canada comme leader mondial de l'exploration minière ainsi que des technologies et services d'exploitation minière et fondés sur le savoir;
 - d'augmenter le nombre de personnes hautement qualifiées qui étudient dans les facultés qui sont en rapport avec les mines afin de répondre aux besoins pressants, actuels et futurs, de l'industrie, du milieu universitaire et des gouvernements.

Le Conseil provisoire du CCIM a élaboré une [Stratégie pancanadienne en recherche minière et innovation](#) comprenant des buts et des résultats escomptés, et prévoyant des travaux préliminaires dans cinq domaines prioritaires :

- cibles de recherche et d'innovation (avec accent particulier sur la gestion des résidus miniers et de l'efficacité énergétique);
- personnel et compétences;
- collaboration;
- systèmes et culture d'innovation;
- image de marque, notoriété et réputation.

Ces activités de R et D collaboratives et innovatrices rehausseront grandement la réputation du secteur minier et la capacité d'obtenir un « permis social d'exploiter » aujourd'hui comme dans l'avenir. Des études récentes révèlent que les collectivités canadiennes sont d'accord avec l'exploitation minière, mais que les répercussions environnementales et sociales les inquiètent.

4 Questions sociales et communautaires liées à l'exploitation minière

Lorsqu'il s'agit d'aborder la dimension sociale du développement durable, il importe de se rappeler que ce qui compte le plus, ce sont les personnes ainsi que les retombées du projet sur leur vie et sur leurs chances d'améliorer leur présent et leur avenir. L'impact d'une activité de développement peut se faire sentir à différents niveaux, notamment au niveau de la personne, de la famille, de la collectivité, des peuples autochtones, du patrimoine culturel et de la société dans son ensemble. En outre, la dimension sociale est subjective, qualitative et difficilement mesurable. Enfin, les différents intervenants ne perçoivent pas tous la dimension sociale de la même façon.

À l'occasion de la Conférence de 2008 des ministres de l'Énergie et des Mines, les ministres ont reconnu que les perceptions du public pouvaient agir de façon appréciable sur la compétitivité de l'industrie minière, compte tenu de leur incidence sur la capacité de l'industrie d'obtenir

l'approbation publique pour exercer ses activités, d'une part, et de recruter des ressources humaines sans cesse plus rares, d'autre part. Le rapport du groupe de travail sur l'approbation publique «Gagner l'Approbation Publique : Leçons de divers secteurs industriels» souligne comment diverses parties prenantes dans plusieurs secteurs à relever des défis liés à leurs réputations et à obtenir l'approbation publique en :

- procédant à une série d'améliorations de rendement utiles à la détermination et au règlement des préoccupations de fond. Ces améliorations comprennent réglementation gouvernementales et des initiatives volontaires plus efficaces, des investissements scientifiques et techniques, une répartition plus équitable des avantages et risques et un renforcement des capacités de participation des collectivités au processus décisionnel.
- Communiquant de façon crédible ces améliorations au public tout en rectifiant les idées fausses. Les parties devraient déployer des efforts pour communiquer une information transparente et crédible, fondée sur des données probantes, attendu que le public accueille de façon nettement plus favorable les renseignements qui sont issus d'une collaboration entre intervenants multiples.
- Établissant de solides relations fondées sur la recherche d'avantages mutuels. Les efforts ont notamment porté sur la création de plateformes à intervenants multiples qui contribuent à la résolution concertée de problèmes; l'enrichissement des mécanismes de participation et de consultation du public; et l'amélioration de la communication entre les collectivités et les entreprises.

4.1 L'engagement des autochtones sur les activités reliées au secteur minier

Étant donné les répercussions environnementales et sociales de l'exploitation minière, le gouvernement du Canada consulte les Canadiens sur les questions qui les intéressent ou les préoccupent. La consultation est un élément important de la bonne gouvernance, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions. En plus des objectifs de bonne gouvernance, le Canada a l'obligation statutaire, contractuelle et en common law de consulter les groupes autochtones. Le processus servant à déterminer s'il y a lieu de consulter comprend la détermination de tous les facteurs et de leurs interactions.

En 2004, la [Cour suprême du Canada](#) a statué que la Couronne fédérale et la Couronne provinciale ont l'obligation juridique de consulter les collectivités des Premières nations, des Métis ou des Inuits et, s'il y a lieu, d'accommoder quand la Couronne a une connaissance réelle ou par interprétation d'un droit ancestral établi ou potentiel et qu'elles envisagent une conduite qui pourrait lui porter atteinte.

4.2 Promouvoir la participation des autochtones dans les activités liées aux minéraux et aux métaux

Pour de nombreuses collectivités canadiennes, y compris les collectivités autochtones, les ressources naturelles sont le principal moteur de développement socio-économique et de diversification de l'économie régionale. L'exploitation minière joue un rôle important dans la prospérité économique et le développement social des Canadiens, surtout pour les collectivités rurales (souvent isolées), nordiques et autochtones, car les industries des minéraux et des métaux comptent parmi les plus gros employeurs canadiens, actuels et éventuels, puisqu'elles offrent diverses possibilités d'emploi à court et à long terme. Par exemple, selon le recensement de 2006 au

Canada, les autochtones formaient 7,5 % de la main-d'œuvre du secteur minier, alors que ce pourcentage était de 5,1 % en 2001.

Peu importe la croissance économique actuelle, des études effectuées par des organisations comme le [Conseil canadien d'adaptation et de formation de l'industrie minière](#) révèlent que l'industrie minière pourrait perdre jusqu'à 40 % de la main-d'œuvre qualifiée au cours des 10 prochaines années en raison du vieillissement de la population active et des départs à la retraite. Les collectivités autochtones pourraient aider à combler cette nouvelle pénurie de main-d'œuvre, car elles sont établies près des projets d'exploration et d'exploitation et leur population comprend un nombre croissant de jeunes.

Le Canada joue un rôle de catalyseur et de facilitateur pour favoriser un dialogue sincère avec les intervenants et pour encourager la participation des autochtones dans les projets d'exploration des minéraux et des métaux ainsi que dans les activités minières. Le gouvernement du Canada a créé un réseau de collaboration avec d'autres secteurs des ressources naturelles, les provinces et les territoires, des conseils sectoriels, des entreprises d'exploration et d'exploitation, des associations de l'industrie minière, des chefs autochtones, des organisations et des collectivités.

Depuis quelques années, plusieurs initiatives, produits d'information et outils ont été conçus pour favoriser et assurer un plus grand engagement et une meilleure participation des collectivités autochtones au développement des ressources minières dans les collectivités ou les environs :

- **Ateliers sur les possibilités d'emploi dans les mines** : Le [Conseil des ressources humaines autochtones](#) rassemble des intervenants en ressources humaines autochtones, des chefs communautaires des Premières Nations, des intervenants de l'industrie et d'autres intervenants pour discuter des partenariats et des méthodologies liées à l'intégration des autochtones et au perfectionnement de la main-d'œuvre.
- **Vidéo sur l'exploitation minière pour les collectivités autochtones** : Réalisée en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, la vidéo d'information [Notre communauté... notre avenir : Exploitation minière et communautés](#) fournit de l'aide aux collectivités autochtones pour comprendre la séquence minière et prendre des décisions informées quant à leur participation aux activités d'exploitation et aux occasions qui leur sont offertes.
- **Guide d'information minière pour les communautés autochtones** : Le [Guide](#), qui vise à approfondir les connaissances des autochtones concernant les projets d'exploitation minière, est utilisé par des autochtones, des collectivités et des organisations, des entreprises d'exploitation et des gouvernements à l'échelle nationale et internationale. Il est en voie d'être adapté pour d'autres pays.
- **Bulletins d'information sur les Autochtones et les activités d'exploitation minière** : Dans le cadre de son rôle de diffusion de connaissances et de statistiques nationales touchant les industries de la transformation minière et des minéraux, le Canada publie divers [bulletins d'information](#) sur les principales initiatives entre les autochtones et l'industrie minière.
- **Guides des ressources humaines de l'industrie minière des communautés autochtones** : Ce portail, tout comme le [Guide des ressources humaines de l'industrie minière à l'intention des communautés autochtones](#), a été conçu comme ressource pour les organisations

communautaires autochtones, les planificateurs de carrière et les conseillers en orientation, les dirigeants communautaires et le public. Le portail contient de l'information de base sur les débouchés professionnels et les exigences de formation et d'éducation pour les personnes qui envisagent une carrière dans le secteur minier.

- **Carte des ententes volontaires :** Les ententes entre des sociétés minières et des communautés autochtones figurent dans le [portail électronique Communautés autochtones et activité de l'industrie des minéraux et des métaux](#). Ce portail fournit des données géographiques et essentielles sur les collectivités autochtones et les mines en production au Canada pour permettre aux collectivités autochtones, à l'industrie minière et à d'autres intervenants, de repérer des possibilités de collaboration dans le cadre de projets d'exploitation de minéraux.

En septembre 2007, les ministres des Mines ont reconnu à l'unanimité l'importance vitale de l'engagement des gouvernements, des industries, des collectivités et des autochtones pour assurer la viabilité de l'industrie minière. Les ministres ont donc demandé que différentes approches soient étudiées, notamment celle visant à déterminer les meilleures pratiques faisant appel à la participation du gouvernement, de l'industrie et des autochtones. Un recueil de 16 études de cas a été préparé portant sur [l'engagement des autochtones dans les secteurs des mines et de l'énergie](#), auxquelles ont participé les gouvernements, les collectivités et l'industrie, aborde la cartographie géoscientifique préliminaire, l'exploration, l'exploitation et la restauration des sites abandonnés. Les études de cas illustrent les avantages mutuels de relations et de partenariats plus solides entre les gouvernements, les autochtones et l'industrie. L'approche pour susciter la participation des autochtones varie d'un projet à l'autre et selon l'étape du cycle minier. Dans certaines études de cas, les aspects importants de l'engagement des autochtones sont établis dans des ententes négociées, tels les protocoles d'entente (PE) ou les ententes sur les répercussions et les avantages. D'autres études de cas illustrent l'importance de la compréhension et du respect mutuels, ainsi que de l'ouverture et du maintien du dialogue dans la création et la poursuite de relations harmonieuses entre les entreprises et les collectivités autochtones.

Pour les entreprises d'exploitation minière, l'engagement précoce est la première étape dans l'établissement de la confiance et d'un lien avec les collectivités locales et autochtones. Cet engagement est particulièrement important avant et pendant une évaluation environnementale. Un engagement précoce qui se poursuit pendant tout le cycle de vie d'un projet d'exploitation permet au secteur minier d'établir des relations solides avec les collectivités.

4.3 Initiatives de l'industrie pour améliorer le rendement sur les plans social et environnemental

Tous les intervenants, et surtout l'industrie, doivent participer à l'amélioration des pratiques du secteur minier et prendre des mesures concrètes pour régler les problèmes soulevés par la société civile. Plusieurs initiatives de l'industrie contribuent à la transformation du paysage minier et des pratiques d'exploitation.

Par exemple, l'initiative [Vers le développement minier durable](#) (VDMD) de l'[Association minière du Canada](#) (AMC) est une initiative d'intendance qui vise à appuyer l'industrie dans son rôle de partenaire économique de premier plan en renforçant la confiance des gens à l'égard de sa capacité à gérer les questions environnementales et sociales chères aux Canadiens. Elle regroupe des

indicateurs de rendement et des objectifs dans les domaines de la [gestion des résidus miniers](#), de la [gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre](#), des [relations externes](#) et de la [gestion des crises](#). L'AMC conçoit des indicateurs d'engagement des collectivités autochtones afin d'ajouter une dimension sociale à l'initiative.

L'[Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs](#) a élaboré l'initiative [e3 Plus : l'exploration minérale responsable](#), c'est-à-dire un cadre d'orientation élaboré pour aider les entreprises d'exploration à améliorer constamment leur rendement dans les domaines de la responsabilité sociale, de la gérance de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et à intégrer ces trois aspects dans tous leurs programmes d'exploration.

Ces initiatives, avec celles élaborées par les entreprises, contribuent à créer une image positive du secteur minier et aident le Canada à s'imposer comme un pays capable de trouver un équilibre entre les considérations économiques, sociales et environnementales. Dans le cadre d'une étude récente sur l'amélioration du rendement du secteur minier, un sondage a été effectué pour obtenir l'opinion des Canadiens sur l'exploitation minière. De façon générale, les Canadiens approuvent l'exploitation minière et considèrent qu'elle contribue au développement économique, mais les répercussions environnementales des activités minières sont une source d'inquiétude. Ces travaux contribuent à trouver des façons de résoudre ces problèmes au moyen de nouvelles technologies vertes ainsi que de changements aux politiques et à la réglementation.

5 Présence du Canada dans le secteur minier à l'échelle mondiale

L'industrie minière canadienne est active dans plus de 100 pays développés ou en développement et participe à plus de 8 000 projets d'exploration et activités d'exploitation dans le monde. Avec plus de 66 milliards de dollars canadiens en investissements directs à l'étranger en 2008, le secteur minier reçoit plus de 50 % des investissements directs canadiens à l'étranger dans les ressources naturelles. Dans le cadre de ses activités dans les pays en développement, l'industrie peut procurer des avantages économiques et sociaux comme la réduction de la pauvreté, la diversification de l'économie, une contribution à la lutte contre le VIH/sida et l'amélioration des infrastructures locales ainsi que des services sociaux et de santé. Néanmoins, en raison de l'étendue des activités et des répercussions négatives sur la société et l'environnement, l'industrie fait souvent l'objet de critiques pour son incapacité à répondre aux besoins locaux ou à offrir des avantages durables aux personnes susceptibles de subir les effets des activités minières.

5.1 Responsabilité sociale des entreprises et secteur de l'extraction

Le gouvernement du Canada oeuvre dans le dossier de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) depuis plusieurs décennies. Le Canada a contribué largement à l'élaboration des « [Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#) » (1976) et à la publication, par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, du rapport d'avant-garde intitulé « Notre avenir à tous » (1987). Dans les années 1990, le Canada a établi l'Institut international du développement durable et exécuté l'Initiative minière de Whitehorse afin de traiter les questions de RSE à l'intérieur de ses frontières et à l'étranger.

L'observation par le Canada des principes directeurs de l'OCDE demeure maintenant un élément clé de son engagement à l'égard de la RSE. Les principes directeurs contiennent des

recommandations sur les normes et les principes que les entreprises peuvent appliquer afin d'exercer leur activité de manière responsable. Comme le Canada a adopté les principes directeurs, il a établi en 2000 un point de contact national dont le rôle consiste à promouvoir la connaissance de ces principes et leur mise en œuvre efficace.

En 2005, la croissance de l'intérêt pour la RSE a amené le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international à déposer un rapport intitulé « L'exploitation minière dans les pays en développement – La responsabilité sociale des entreprises ». Dans ce rapport, le Comité demande au gouvernement du Canada de régler les questions relatives aux pratiques des sociétés canadiennes d'extraction à l'étranger. En réponse à ce rapport, le gouvernement a tenu, en 2006, une série de tables rondes multipartites sur la RSE et le secteur de l'extraction dans les pays en développement. Ces tables rondes ont constitué une occasion unique de favoriser un dialogue concret et axé sur les solutions en vue de trouver des moyens d'augmenter le savoir et la capacité des compagnies canadiennes afin qu'elles soient davantage en mesure de poursuivre leurs activités d'une manière durable aux plans social et environnemental. Pour appuyer ce processus, l'on a établi un groupe consultatif au sein duquel sont représentés l'industrie (notamment [l'Association minière du Canada](#) et [l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs](#)), la société civile, les syndicats et le monde universitaire. Ce groupe consultatif a déposé son [rapport](#) et ses recommandations en mars 2007.

Après la tenue de consultations supplémentaires en 2008, le gouvernement du Canada a annoncé, en mars 2009, une nouvelle politique de la RSE pour le secteur canadien de l'extraction à l'étranger, qui a pour titre « [Renforcer l'avantage canadien](#) ».

« Renforcer l'avantage canadien » répond aux principales recommandations du groupe consultatif et se veut un moyen d'aider les compagnies minières, pétrolières et gazières canadiennes à assumer, et même excéder, leurs responsabilités sociales et environnementales dans le cadre de leurs activités à l'étranger. Cette politique améliorera l'avantage concurrentiel du secteur canadien de l'extraction en rehaussant sa capacité de gérer les risques sociaux et environnementaux à l'étranger. En vertu de cette politique, le gouvernement :

- maintiendra son appui aux initiatives de renforcement de la capacité du pays hôte en matière de gouvernance de la ressource;
- mettra sur pied un Bureau du conseiller en RSE dans le secteur de l'extraction pour aider les intervenants à résoudre les questions de RSE ayant trait aux activités à l'étranger des compagnies du secteur canadien de l'extraction;
- demeurera fidèle à son engagement à l'égard des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et adoptera et fera valoir les lignes directrices suivantes sur le rendement en matière de RSE, qui sont reconnues à peu près partout dans le monde :
 - [critères de rendement de la Société financière internationale \(SFI\) pour la durabilité sociale et environnementale](#) des sociétés canadiennes d'extraction financées par la SFI ;
 - [principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme](#) pour les projets nécessitant le déploiement de forces de sécurité privées ou publiques (le Canada a été accueilli par le VP à titre de pays engagé, à la séance plénière de 2009) ;

- [Global Reporting Initiative](#) (GRI) pour les rapports du secteur de l'extraction sur la responsabilité sociale des entreprises de ce secteur, afin d'accroître la transparence et de créer des récompenses axées sur le marché pour les bons résultats en matière de RSE.
- appuiera la création d'un Centre d'excellence en RSE au sein d'une institution existant déjà à l'extérieur du gouvernement, pour produire de l'information, de la formation et des instruments de haute qualité sur la RSE et mettre le tout à la disposition des intervenants du secteur de l'extraction. [L'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole](#) abritera le Centre d'excellence en RSE, qui devrait être inauguré à l'automne de 2009.

De plus, des initiatives ont été lancées pour accroître la capacité des agents des affaires étrangères et du commerce international au moyen de séances d'information, d'ateliers et de rencontres individuelles. Une enveloppe a été créée pour la RSE afin d'aider les missions canadiennes à l'étranger et les bureaux régionaux au Canada à faire valoir et à promouvoir la RSE auprès des clients et à prendre des engagements avec les gouvernements hôtes, les groupes autochtones, la société civile et les autres intervenants. Une somme de 350 000 dollars canadiens a jusqu'à maintenant été investie dans 50 initiatives de RSE à travers le monde. En outre, le Canada continue de vanter les mérites de la RSE dans les forums multilatéraux.

En 2007, le gouvernement a annoncé que le Canada appuyait officiellement l'[Initiative relative à la transparence des industries extractives](#) (ITIE). Cette initiative est de plus en plus considérée par les entreprises d'extraction qui ont des opérations à l'étranger comme une norme internationale pour lutter contre la corruption dans les pays à marché émergent. L'ITIE est une initiative multipartite dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance dans les pays riches en ressources, grâce à la publication et à la vérification complète des paiements des entreprises et des revenus des gouvernements dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière. Vingt-six pays participent à l'initiative. Pour en savoir plus sur la participation du Canada à l'ITIE, consulter l'[annonce du ministère des Finances du Canada concernant l'ITIE](#).

Le Canada est un membre actif du [Processus de Kimberley](#) depuis son lancement en mai 2000. Le régime de certification du Processus de Kimberley (RCPK) est une initiative internationale à participation volontaire à laquelle participent des gouvernements, des compagnies de production de diamants et des organismes non gouvernementaux. Les pays qui participent au RCPK doivent certifier que leurs expéditions de diamants bruts ne contiennent aucun diamant qui sert à financer un conflit. Le RCPK regroupe actuellement 49 participants représentant 75 pays (la Commission européenne compte pour 1 participant) et près de 99,8 pour cent de la production mondiale de diamants bruts. Le Canada a été le président du Processus de Kimberley en 2004.

Au Canada, la mise en œuvre du RCPK est basée sur la législation nationale. La [Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts](#) contient en effet les exigences à satisfaire pour pouvoir exporter et importer des diamants bruts. Les dispositions législatives canadiennes sont plus sévères que les exigences minimales établies par le Processus international de Kimberley. Par exemple, le Canada exige que les contenants de diamants bruts exportés à partir du Canada portent un sceau numéroté, aux termes de l'article 9 du [Règlement sur l'exportation et l'importation des diamants bruts](#).

Le Canada a également contribué à la fondation du [Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable](#), et il est actuellement l'hôte du Secrétariat du Forum. Créé en 2005 à la suite d'une initiative de partenariat lancée à l'occasion du [Sommet mondial pour le développement durable](#) qui s'est tenu en 2002, le Forum vise à augmenter et à promouvoir la contribution du secteur des mines, des minéraux et des métaux au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Grâce à des échanges sur l'expérience et les progrès du secteur, le Forum permet d'améliorer la capacité de gestion des richesses minières des pays membres. En ce moment, 43 pays sont membres du Forum intergouvernemental.

6 Conclusion

L'exploitation des ressources naturelles et l'histoire du pays sont étroitement liées. Le secteur minier continue de jouer un rôle de premier plan dans le développement durable canadien global. Le secteur des mines, des minéraux et des métaux du Canada doit composer avec de nombreuses difficultés, y compris un marché mondial de plus en plus compétitif, l'objectif de réduction de l'empreinte écologique des activités touchant les ressources naturelles, la responsabilité sociale des entreprises et la façon d'exploiter pleinement le potentiel du Nord canadien. Le Canada est bien placé pour transformer ces difficultés en avantages durables grâce au leadership et à la participation des principaux intervenants, dont l'entreprise privée, les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur de la recherche et du développement ainsi que les collectivités autochtones et les autres collectivités à proximité des emplacements des projets.

Le secteur canadien des minéraux et des métaux occupe une place prédominante sur la scène mondiale et qu'il soit promis à un avenir florissant. Puisque nous voulons continuer de tirer avantage des ressources minérales et énergétiques potentielles du Canada, la façon d'aborder l'exploitation et la gestion de ces richesses est plus importante que jamais. Dans notre économie moderne fondée sur le savoir, le développement d'idées, de compétences et de technologies innovatrices grâce aux investissements en sciences et technologies est l'élément le plus important de la chaîne de valeur, de l'exploration et de l'extraction des ressources jusqu'à leur utilisation finale et leur recyclage.

La capacité du Canada à transformer ses richesses naturelles en bénéfices durables pour ses citoyens, tout en protégeant l'environnement, découle d'une approche qui tient compte de l'importance des politiques et des lois régissant les bonnes pratiques de gouvernance pour s'assurer que les bénéfices tirés de la mise en valeur des ressources minérales améliorent la contribution au développement durable des secteurs de l'exploitation minière, du minerai et des métaux.

Pour de nombreuses collectivités canadiennes, y compris les collectivités autochtones, les ressources naturelles sont le principal moteur de développement socio-économique et de diversification de l'économie régionale. L'exploitation minière joue un rôle important dans la prospérité économique et le développement social des Canadiens, surtout pour les collectivités rurales (souvent isolées), nordiques et autochtones, car les industries des minéraux et des métaux comptent parmi les plus gros employeurs canadiens, actuels et éventuels, puisqu'elles offrent diverses possibilités d'emploi à court et à long terme.

Ces initiatives, avec celles élaborées par les entreprises, contribuent à créer une image positive du secteur minier et aident le Canada à s'imposer comme un pays capable de trouver un équilibre entre les considérations économiques, sociales et environnementales.

